

# CONCLUSION ET PRECONISATIONS DU RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION « FABRIQUER A PARIS POUR RELEVER LES DEFIS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX : QUELLES FILIERES INDUSTRIELLES D'AVENIR ? » – 3 JUILLET 2015

À l'issue du présent rapport, la Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris « *Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ?* » a souhaité formuler un **ensemble cohérent de préconisations appuyées sur un diagnostic précis et documenté porté sur la situation de l'industrie et de l'artisanat à Paris**. Celles-ci ont pour objectif de répondre à la nécessité de consolider et surtout de relancer une activité de fabrication à Paris, socialement responsable et respectueuse de l'environnement.

Ces préconisations, qui seront transmises au Conseil de Paris pour y être examinées, ne reprennent pas l'ensemble des pistes qui avaient été explorées dans la quatrième partie du rapport. Ces dernières constituent néanmoins une base de réflexion solide pour de futurs débats, soit au sein de l'assemblée parisienne elle-même, soit dans d'autres instances, leur portée métropolitaine étant l'une de leurs caractéristiques principales.

Les préconisations de la Mission viendront en outre s'agréger à celles qui seront issues du Livre Blanc qui sera publié au terme des États généraux du Grand Paris de l'économie circulaire et discuté en Conseil de Paris lors de la même séance des 28, 29 et 30 septembre 2015. Certes, le champ de réflexion de ces États généraux est plus large mais il existe de nombreux recoupements et ces deux démarches ne peuvent que se renforcer mutuellement.-

Le regroupement de ces cinquante-quatre préconisations autour de plusieurs grands thèmes, selon une démarche logique et ordonnée, vise à en faciliter la lecture et la compréhension.

Il s'agit par conséquent :

- De **promouvoir et de valoriser les activités de fabrication** – industrielles et artisanales – à Paris ou dans la Métropole, ce qui constitue un point de départ dans un contexte économique, technologique ou culturel qui redevient favorable après de nombreuses années d'effacement relatif et d'incompréhension.
- De mettre en œuvre une **stratégie renforcée en matière d'action foncière et immobilière**, sachant que la pénurie de terrains et de locaux, ainsi que leur coût, est un obstacle à toute volonté d'aller dans le sens souhaité par la Mission.
- De relier le développement industriel et artisanal à la **maîtrise d'une logistique urbaine** qui certes le porte et l'accompagne mais qui peut également constituer un handicap sérieux en raison des nuisances qu'elle est de nature à générer dans un double souci d'efficacité et de respect de l'environnement.
- D'articuler le développement industriel avec le **soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche**, fondamentale et appliquée, avec en perspective des retombées positives en matière d'innovation technologique mais aussi sociale et sociétale.
- De se situer délibérément dans une **perspective d'économie circulaire**, en adoptant une vision systémique du développement industriel permettant de limiter au maximum le gaspillage et en resituant les activités de production dans leur environnement.
- De soutenir le développement industriel **en renforçant les aides aux entreprises et aux acteurs économiques** et en les orientant, dans la mesure du possible, vers les activités et les procédés qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable et de création d'emplois non délocalisables.
- **D'utiliser la commande publique**, dans le respect de la réglementation européenne et du code des marchés publics, pour impulser et soutenir le développement industriel et artisanal à Paris, en favorisant les circuits courts et donc en contribuant à l'émergence d'une économie décarbonée et socialement responsable.

- De se placer, enfin, dans une perspective à plus long terme en mettant en place une **procédure de suivi de ces préconisations** et en **observant les mutations à l'œuvre** pour mieux en anticiper les conséquences sur l'économie et la société parisienne et métropolitaine.

Ainsi, face à l'érosion de l'emploi industriel à Paris, l'ensemble des travaux de la Mission ont pour but de relancer la « fabrication à Paris » et l'emploi industriel et artisanal. Les préconisations suivantes se situent donc toutes dans cette perspective :

➤ **En matière de promotion et de valorisation des activités de fabrication à Paris ou dans la Métropole**

1. **Créer un label « Fabriqué à Paris »** en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris et la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France. Cet outil, visant à **valoriser la créativité et le savoir-faire parisiens**, notamment ceux de l'artisanat, devra être assis sur un cahier des charges exigeant afin de garantir au consommateur la réalité de l'origine du produit ainsi labellisé et faire l'objet d'un travail de réflexion sur sa mise en place juridique qui pourrait, par exemple, s'appuyer sur la marque collective de certification.

**Ce label « Fabriqué à Paris » valorisera aussi les entreprises locales inscrites dans une démarche éthique, socialement responsable et respectueuse de l'environnement.**

En conséquence, il semble primordial que ce label soit conçu de manière globale, intégrant au sein de son cahier des charges l'ensemble des facettes de l'entreprise ou de l'association, qu'il s'agisse de la formation de ses salariés, de son lieu de production ou de la façon de produire.

Pour être crédible ce label devra aussi, pour devenir une marque forte, **bénéficier d'une valorisation intense à travers les outils de communication de la Ville de Paris** (site internet, boutique, publications, etc.). À cet effet, un référent sera désigné au sein des services de la Ville de Paris.

Enfin, il aura également pour but de **faire évoluer les comportements des consommateurs, des entreprises et des associations**, en réorientant leur façon de concevoir l'économie, notamment en faveur de l'économie sociale et solidaire.

2. **Mieux promouvoir les métiers d'art et de l'artisanat** et favoriser le **développement de la formation professionnelle** dans ces entreprises, notamment en direction des jeunes Parisiens.
3. Mettre en place une **campagne de communication sur la valorisation des métiers industriels et artisanaux** (visites de sites pour les collégiens, structuration du tourisme industriel, création de boutiques adossées ou non aux ateliers ou aux usines qui permettent de faire le lien entre la fabrication du produit et sa commercialisation, etc.).
4. Favoriser dans la Capitale le **déploiement des imprimantes 3D** qui sont des technologies peu polluantes, peu encombrantes et peu bruyantes tout en veillant à leur finalité dans une perspective d'innovation sociale et environnementale. Inciter, dans cette perspective, à une application plus large des principes de *l'open source*.

➤ **En matière d'action foncière et immobilière**

✓ **Réflexion autour du dispositif Vital'Quartier**

5. Prévoir l'**implantation, dans le cadre de Vital'Quartier, de lieux de fabrication**, non polluants et non bruyants, adapté à la mixité des usages.
6. Adjoindre, dans le champ d'application de la nouvelle phase du dispositif « Vital'Quartier », **la préservation et la reconquête des espaces artisanaux dans Paris**, ainsi que des espaces pour des activités innovantes, technologiquement et socialement, ne trouvant pas de locaux dans le parc privé traditionnel. La sortie du dispositif Vital'Quartier sera accompagnée d'une vigilance particulière.

✓ **Réflexions autour des actions entreprises par les bailleurs sociaux**

7. Créer un **dispositif inter-bailleurs** (Semaest, RIVP, La Sablière, etc.) **de sites potentiellement utilisables pour une activité industrielle à Paris.**

8. Réfléchir à la **mise en place d'une garantie publique des loyers de certaines entreprises pour encourager l'implantation et l'activité**, à l'instar du dispositif « Louez solidaire » en vigueur pour les bailleurs de logements privés.
9. Sur l'ensemble du territoire parisien, **identifier en amont des locaux des bailleurs sociaux destinés à de la production qui pourrait être source de nuisances** (poussières, nuisances sonores, etc.) **afin d'insérer au mieux l'activité dans la copropriété et le voisinage proche**, en complémentarité des actions engagées sur l'Arc de l'innovation.
10. Dresser un **état des lieux**, établi par l'ensemble des bailleurs sociaux, la Semaest et l'APUR, **de « l'offre » des quartiers en matière économique, commerciale et associative et de disponibilité de locaux**, notamment en pieds d'immeuble, et mettre en place, dans chaque arrondissement, un comité de suivi des attributions de ces locaux.
11. Créer la **possibilité** pour les commerces, entreprises artisanales et jeunes créateurs **de se mettre en « colocation »** dans les grands locaux en pieds d'immeubles des bailleurs de la Ville de Paris.

✓ **Réflexions autour des locaux situés en pieds d'immeubles**

12. Établir une **charte « pieds d'immeuble » avec les bailleurs sociaux** pour pouvoir privilégier la fabrication inventive, durable, circulaire avec un indicateur de création d'emplois.
13. **Renforcer le dispositif existant (<http://locaux-bureaux.paris.fr/>) pour une meilleure commercialisation des pieds d'immeubles des bailleurs sociaux** grâce à une information actualisée de la disponibilité des locaux et une meilleure valorisation du site. **La Semaest aurait un rôle à jouer pour améliorer la commercialisation des locaux des bailleurs** de la Ville de Paris.

✓ **Réflexions autour de l'Arc de l'innovation**

14. **Prévoir, dans le cadre des grands projets d'aménagement, des surfaces de locaux à usage d'activité.** Les cahiers des charges devront inclure des mesures en faveur de la mutabilité de ces locaux afin de conserver un patrimoine qui s'adapte aux évolutions des formes de travail industriel dans les prochaines années.
15. **Cet Arc de l'innovation pourrait également accueillir et soutenir le mouvement des *fablabs*** citoyens comme lieux associatifs, publics, dans lesquels on permet aux gens de venir se servir d'un certain nombre d'outillages et donc de fabriquer eux-mêmes ainsi que des structures de partage de matériels productifs encore coûteux pour des artisans ou des PME. En ce sens, prévoir, afin de permettre la rencontre des acteurs de l'innovation et de l'économie circulaire, des lieux hybrides associant ressourceries, recycleries, *fablabs* ou espaces de *coworking*.
16. **Promouvoir la transition énergétique** en soutenant la rénovation thermique des immeubles, sachant que la végétalisation peut la favoriser et que la surélévation peut permettre à certaines copropriétés de s'engager financièrement dans une rénovation thermique (logique du Plan 1 000 immeubles énergivores).

✓ **Association logements / lieux de production**

17. **Capitaliser**, pour répondre à la problématique de l'éloignement domicile / transport, **sur l'expérience SOHO** (Small Office Home Office) réalisée Porte de la Chapelle par la RIVP, et reproduire des expérimentations de bâtiments mixtes de ce type qui sont des duplex associant espace de travail en rez-de-chaussée et logement au premier étage.

✓ **Réflexions autour du Plan Local d'Urbanisme**

18. **Profiter de l'opportunité que constitue la modification du Plan local d'urbanisme de Paris en 2015 pour reconquérir des espaces au bénéfice d'activités de production** dans Paris en l'orientant vers une ré-industrialisation et des créations d'emploi.
19. Procéder à un **rééquilibrage économique** des différents types d'activités (tertiaire / secondaire) **entre l'Est et l'Ouest** de la Capitale en réservant des terrains à l'implantation d'incubateurs, de pépinières ou de service de proximité.
20. **Utiliser**, autant que possible, **les réserves foncières dans Paris *intra-muros***, ce qui sera notamment indispensable dans la ville du futur en matière de rénovation du parc urbain, tout en veillant à une optimisation des déchets.

✓ **Illustration de ces réflexions**

21. **S'appuyer sur la future ZAC Bercy-Charenton pour expérimenter la création d'un nouvel écosystème industriel et artisanal** intégrant les problématiques foncières et logistiques.
22. À l'occasion de la **réhabilitation du Village Saint-Paul, étudier la création au cœur de Paris d'un village des artisans.**
23. Susciter, dans la perspective de **création de la Cité de la gastronomie à Rungis, une mise en réseau des différentes structures intervenant dans le domaine des métiers de bouche** à Paris et dans la Métropole (incubateurs, centres de formation d'apprentis, lycées professionnels, etc.).

➤ **En matière de logistique urbaine**

✓ **Développement de plateformes publiques multimodales**

24. **Favoriser les synergies entre les acteurs publics de logistique** pour permettre un processus de ré-industrialisation durable et environnementale. En ce sens, l'action de la Sogaris en matière de stockage, pourrait être développée et servir de modèle dans la mise en œuvre de ce pôle, afin notamment de favoriser la production locale, tant pour l'importation des matériaux que pour l'exportation des produits. L'association d'acteurs comme « La Poste » pourrait également être prise en compte, notamment dans la perspective du dernier kilomètre.
25. Il apparaît également nécessaire de **promouvoir les interactions entre l'ensemble des partenaires concernés sur la question de la logistique urbaine** (SNCF, RATP, La Poste, l'État, la Région Ile-de-France, la Ville de Paris, les départements, communes et intercommunalités de la métropole Parisienne) afin de décider de manière concertée d'un schéma d'orientation de logistique urbaine permettant de mettre en place la transition écologique de l'économie francilienne, notamment dans le cadre de la Charte en faveur d'une logistique urbaine durable.
26. **Étudier le développement potentiel de sites logistiques sur les ports parisiens**, dans une conception multimodale, dans le cadre du réaménagement des berges.
27. **Favoriser ainsi le développement des transports durables**, notamment ferroviaires et fluviaux.

✓ **La question du stockage de l'énergie**

28. **Développer le réseau de bornes de gaz naturel et électriques** pour les véhicules.
29. **Améliorer et trouver des solutions pour le stockage de l'électricité**, afin d'anticiper les besoins générés par le développement des transports en commun électriques (notamment le Plan autobus 2025 de la RATP).

➤ **En matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation**

30. **Poursuivre les efforts de la Ville, en matière de recherche et d'innovation**, en continuant à soutenir les laboratoires et équipes de recherche des universités et grands établissements sans négliger les activités liées aux formations du secteur industriel (comme les DUT génie mécanique, logistique, etc.) et aux PME / TPE.
31. **Créer un grand lieu de l'innovation santé à Paris**, afin de faire se rencontrer et collaborer l'ensemble des acteurs dans la continuité des expériences de Paris Biotech Santé, Paris Innovation Biopark et l'Institut de la Vision.
32. **Faire la promotion des filières de l'art, du design et de la mode**, en tant que secteur porteur pour l'économie parisienne. Développer en ce sens l'imprimante 3D comme moyen de réappropriation de la production par ces acteurs de la conception. Il apparaît également nécessaire de favoriser et promouvoir les initiatives de valorisation de ce secteur, notamment les « *designer'days* », les structures permettant la diffusion de la démarche *design* à la manière du dispositif régional « Le Lieu du Design » ainsi que les mécanismes mis en place par la Ville, comme le démontre l'exemple de la maison Georgette dans le secteur artisanal.

## ➤ En matière d'économie circulaire

### ✓ L'écoconception

33. **Encourager les initiatives d'écoconception des produits et mieux former au réemploi et à la réparation des objets**, notamment au sein des lycées technologiques et professionnels et des formations de l'enseignement supérieur technique (IUT, STS, CFA, etc.).
34. **Promouvoir**, en ce sens, **les filières de réparation des produits et permettre leur adaptation en assurant l'intégration technologique en cours de vie** : dans le cadre d'une écoconception des produits, qui travaillerait leur modularité, on pourrait aller vers la mise à jour technologique. Il conviendrait également d'**interpeller l'État pour que la TVA ne s'applique qu'une seule fois** (sur les objets neufs). En effet, lorsque les commerçants achètent un produit neuf, ils payent la TVA. Lorsqu'ils récupèrent, réparent et revendent un objet, la TVA s'applique de nouveau.
35. **Favoriser l'activité de réparation** (cordonniers, tailleurs, ateliers de réparation électronique et informatique, garages automobiles, etc.), notamment **lors de la modification du PLU pour favoriser les circuits courts et la deuxième vie des objets** en évitant ainsi l'obsolescence, ce qui pourrait être également une piste à étudier. **Ouvrir**, dans cette perspective, **un débat avec les industriels sur l'obsolescence programmée**.

### ✓ Recyclage des déchets

36. **Étudier la possibilité d'un outil de mise en commun des déchets de chantier triés** ainsi que la faisabilité d'un **meilleur accès aux déchetteries** pour être davantage en lien avec les ressources d'économie circulaire. Il s'agirait par exemple de permettre aux activités de réparation de bicyclettes de bénéficier d'un accès privilégié aux déchetteries.
37. **Étudier**, en complément des ressourceries, **la possibilité de créer une plateforme sur laquelle les Parisiens pourraient indiquer les objets et matières susceptibles d'intéresser d'autres personnes** avant de recourir au service des encombrants. Il s'agira de **favoriser la récupération des cartons, papiers, matériel informatique, textiles, etc.**
38. Il semble également important d'**accorder la priorité aux circuits courts**, avec des déchetteries, des espaces de stockage et de livraison, des artisanats de proximité.

### ✓ Réflexions autour de la Métropole

39. **Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de coopération entre collectivités de la Métropole en matière de développement industriel et artisanal dans une logique d'économie circulaire**.

## ➤ En matière de soutien aux acteurs économiques

40. **Rendre davantage lisible l'intégralité des aides de toute nature disponibles pour les TPE-PME** (Ville de Paris, Région, État) en étudiant la possibilité de **créer un site unique** répertoriant l'ensemble des aides.
41. Étudier la possibilité de **créer un accompagnement des entreprises dans les phases de maturation**, que ce soit des *startups* ou des artisans (TPE-PME) qui prennent notamment en compte les objectifs sociaux et environnementaux de la Collectivité parisienne.
42. **Travailler avec des organismes bancaires partenaires de la Ville** (CDC, BPI, etc.) et de grands acteurs du marché (Banque postale, etc.) **pour faciliter l'accès au crédit des porteurs de projet**, soit par le biais de protocoles de coopération, soit par l'organisation d'événements « *meet up* » entre financeurs et porteurs de projets.
43. Identifier des mécanismes pour **faire bénéficier les entrepreneurs sans capital d'origine de fonds prêts d'honneur co-abondés par la Ville**.
44. **Accroître les lieux d'innovation et de production à Paris**.
45. **Lier davantage les outils financiers** que sont les garanties d'emprunt et les bonifications d'intérêt **à la création d'emplois et au développement durable**.
46. **Rendre publics** de façon synthétique **les montants des aides aux entreprises accordées par les différentes collectivités** (Ville, Région, État).

47. Pour l'octroi des aides aux entreprises, **mieux prendre en compte**, sous forme de bonification dans l'évaluation des projets :
- **les objectifs de l'innovation sociale** et, en particulier, ceux de l'économie sociale et solidaire ou des nouvelles formes entrepreneuriales comme les sociétés coopératives et participatives (SCOP) ;
  - **les objectifs sociaux**, notamment **en termes d'emplois non délocalisables et de réinsertion professionnelle** ;
  - **les objectifs environnementaux**.
48. **Créer des partenariats avec les coopératives d'activités et d'emplois (CAE)** afin de soutenir des activités qui peinent à entrer dans les dispositifs traditionnels de soutien.
49. **Soutenir les espaces de *coworking*** qui ne mutualisent pas seulement des lieux mais également des équipements pouvant être utilisés par plusieurs entreprises.
50. **Réfléchir à des solutions afin de lever les freins juridiques au développement d'activités sur la voie publique**, adossées ou non aux ateliers ou aux usines.

➤ **En matière de commande publique**

51. **Renforcer l'insertion de clauses sociales et environnementales dans la commande publique**, notamment par le biais des possibilités juridiques offertes par le code des marchés publics et en prenant exemple sur le modèle des initiatives régionales déjà existantes.
52. **S'appuyer sur la commission des élus qui examine en amont les cahiers des charges des marchés récurrents et emblématiques à l'aune de l'introduction de clauses sociales et environnementales et proposer parallèlement la désignation d'un référent « achats durables et socialement responsables » dans chaque direction** concernée par une politique d'achat.

➤ **En matière de prospective et de suivi des préconisations du rapport**

53. **Constituer un observatoire de la nouvelle économie** géré par l'APUR et Paris&Co en utilisant les données des incubateurs agrégées par Paris&Co.
54. **Créer un comité de suivi des préconisations de la MIE « Fabriquer à Paris »** composé d'élus, notamment de membres de la présente MIE et de membres du Conseil des générations futures.

\* \* \* \* \*